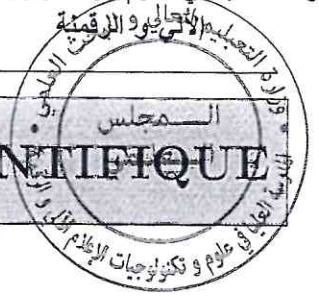


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
École supérieure en Sciences et Technologies
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
المدرسة العليا في علوم و تكنولوجيايات الإعلام



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Référence de la session		
Numéro de la session	Date	Type de la session
03	24/05/2022	Ordinaire

Textes de référence
<ul style="list-style-type: none">- Décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure- Arrêté n° 182 du 24 février 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil Scientifique de l'École ESTIN- Note de M. le Secrétaire Général n° 1500/SG/MESRS du 25 décembre 2019

Domaine de délibération du Conseil Scientifique de l'école
<p>Conformément à l'Art. 43 du décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure, le Conseil Scientifique émet des avis et recommandations, notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- le projet d'établissement ;- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche ;- les projets de création de modification ou de dissolution de départements et, le cas échéant, d'unités et de laboratoires de recherche ;- les programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux ;- les bilans de formation et de recherche ;- les programmes de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques ;- les programmes des manifestations scientifiques ;- les actions de valorisation des résultats de la recherche ;- les bilans d'acquisition de la documentation scientifique et technique ;- les actions relatives à l'innovation, la veille, au transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;- les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage ;- les actions relatives à la mise en place d'une démarche assurance qualité dans l'enseignement ;- les actions relatives à la mise en place d'un système d'information. <p>Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique. Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.</p>

École supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique (ESTIN)
Amizour – Bejaia, Algérie. Tel / Fax: +213(0) 34 82 49 16 contact@estin.dz

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
École supérieure en Sciences et Technologies
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
المدرسة العليا في علوم وتكنولوجيا الإعلام
العلمي



Liste des membres présents ¹:

N°	Nom et prénom	Qualité	
1	TARI Abdelkamel	Directeur, Président du conseil scientifique	
2	KHANOUCHE Mohamed Essaid	Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat.	
3	AZOUAOU Faical	Directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures	
5	SEBAA Abderrazak	Directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue	
6	ELMIR Youssef	Représentant des Maitres de Conférences	
7	MEDJOU DJ Rafik	Représentant des Maitres de Conférences	
8	ISSAADI Badredine	Représentant des Maitres de Conférences	
9	FARAH Zoubeyr	Représentant des Maitres de Conférences	
10	BELAID Ahror	Représentant des Maitres de Conférences	
11	CHELOUAH Leila	Représentante des Maitres Assistants	
12	DAOUDI Maroua	Représentante des Maitres Assistants	

Liste des membres absents :

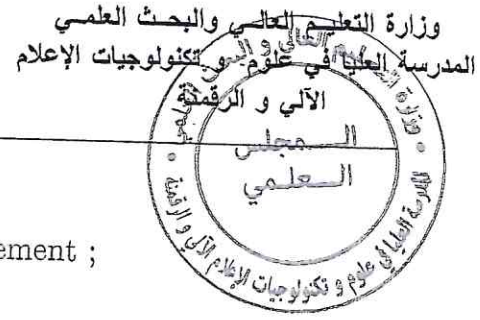
N°	Nom et prénom	Qualité
1		
2		

¹ Conformément à l'arrêté n° 182 du 24 Février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'école ESTIN

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
École supérieure en Sciences et Technologies
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN



1. Ordre du jour de la session.

- Point n° 1. Enrichissement/Validation du projet d'établissement ;
- Point n° 2. Validation du règlement intérieur des études ;
- Point n° 3. Affiliation des enseignants-chercheurs et doctorants ;
- Point n° 4. Validation de la commission d'organisation du concours d'accès au second cycle au titre de l'année 2022-2023 ;
- Divers.

2. Déroulement des travaux de la session.

Après l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des présents, le Professeur TARI Abdelkamel a tout d'abord rappelé les points inscrits à l'ordre du jour. Il a ensuite donné la parole à M. le Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat pour présenter lesdits points.

Point n° 1. Enrichissement/Validation du projet d'établissement

a. Présentation.

Le projet d'établissement a été adopté par le conseil d'administration de l'école ESTIN dans sa séance tenue le 16 mars 2022. Ce projet met en évidence les avancées réalisées depuis la création de l'ESTIN, l'engagement de la direction à mettre en œuvre un plan d'action à court, moyen et long termes en adéquation avec les indicateurs de performance établis le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il tient compte des orientations de Monsieur le Ministre pour garantir l'assurance qualité des formations dispensées sur les trois paliers, l'employabilité de ses produits de formation et la bonne gouvernance de ses structures.

b. Résolution.

Après étude du rapport, le Conseil Scientifique a émis un avis favorable au projet d'établissement.



Point n° 2. Validation du règlement intérieur des études

a. Présentation.

Dans l'objectif d'enrichir et valider le règlement intérieur des études de graduation, M. SEBAË a effectué un sondage auprès des enseignants sur des questions liées au rattrapage, rachat, redoublement au premier cycle, modules acquis et non acquis des doublons. Le sondage a donné lieu au résultat suit :

- La majorité des enseignants est favorable pour effectuer une session de rattrapage ;
- La majorité des enseignants est favorable quant à l'adoption du rachat, sous des conditions à définir lors des délibérations, pour des étudiants ayant obtenus une moyenne générale très proches de 10/20. Il est à rappeler que, selon la réglementation en vigueur, le rachat n'est pas un droit et relève exclusivement des prérogatives du jury de délibérations.
- Deux avis à égalité de voix ont été obtenus concernant la question liée au redoublement une seule fois au premier cycle ou en deuxième année seulement.
- La majorité des enseignants est favorable pour que les modules non acquis et ceux concernés par le concours d'accès au deuxième cycle soient refaits par les doublons.

b. Résolution.

Le Conseil Scientifique a adopté les résultats du sondage ayant une majorité de voix. Concernant le redoublement une seule fois au premier cycle ou en deuxième année seulement, le Conseil Scientifique a adopté le redoublement en deuxième année seulement vu le nombre limité des effectifs enseignants. Le Conseil Scientifique a validé le règlement intérieur après avoir porté tous les changements précités.

Point n° 3. Affiliation des enseignants-chercheurs et doctorants

a. Présentation.

L'homogénéisation de l'affiliation est introduite par le Conseil Scientifique pour éviter toute déperdition en termes de citation et donc améliorer la visibilité de l'école ESTIN ainsi que son classement à l'échelle nationale et internationale.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
École supérieure en Sciences et Technologies
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN



b. Résolution.

Après un large débat, les membres du Conseil Scientifique ont proposé de se donner plus de temps pour se concerter et demander l'avis des compétences algériennes établies à l'étranger afin de prendre la décision la plus adéquate concernant l'affiliation des enseignants-chercheurs et doctorants de l'ESTIN. Toutefois, le Conseil Scientifique propose de choisir une parmi les affiliations suivantes :

1. *ESTIN Engineering School of Computer Science and Digital, RN 75 Amizour 06300, Bejaia, Algeria*
2. *ESTIN Engineering School of Sciences and Technologies of Computing and Digital, RN 75 Amizour 06300, Bejaia, Algeria*
3. *ESTIN Higher School of Sciences and Technologies of Computing and Digital, RN 75 Amizour 06300, Bejaia, Algeria*
4. *ESTIN Higher School of Computer Science and Digital, RN 75 Amizour 06300, Bejaia, Algeria*
5. *Proposer une autre affiliation*

Point n° 4. Validation de la commission d'organisation du concours d'accès au second cycle au titre de l'année 2022-2023 ;

a. Présentation.

Le directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue a proposé aux membres du Conseil Scientifique les différentes commissions chargées de l'organisation du concours national d'accès au second cycle qui se déroulera le 6 juillet 2022.

b. Résolution.

Le Conseil Scientifique a validé les différentes commissions proposé par le directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue (cf. Annexe 1).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
École supérieure en Sciences et Technologies
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
المدرسة العليا في علوم و تكنولوجيايات الإعلام
الآلي و الرقمنة

Divers.

a. Présentation.

Le Conseil Scientifique a examiné les deux demandes suivantes :

- Dr Farid KACIMI pour le poste de responsable de la spécialité « *Intelligence Artificielle et Data Science* »
- Dr Samiha AIT TALEB pour le poste de responsable de la spécialité « *Cyber-sécurité* ».

b. Résolution.

Le Conseil Scientifique a émis un avis favorable aux deux demandes précitées :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h30

Fait à Amizour le, 24/05/2022

Le président du conseil scientifique

رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: طاري عبد الكمال

